

Appel à Manifestation d'Intérêt

« Territoire engagé pour mon environnement, ma santé »



Suivi de l'exposition aux champs électromagnétiques dans les lieux publics

« Action – Retour d'Expérience »

Ville de Lyon



1. La collectivité

Nom: Ville de LYON

Adresse: Direction de l'Ecologie Urbaine, 60 rue de Sèze, 69006, LYON

Type de collectivité ou territoire (cocher la ou les réponses) : Commune

Site internet: www.lyon.fr

Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn ...) : <https://twitter.com/villedelyon?lang=fr>

Courriel de contact de votre collectivité : florence.pradier@mairie-lyon.fr

Engagement dans une dynamique en santé-environnement (Ville OMS, Agenda21, CLS...) :
Contrat Local de Santé 2015-2019

Typologie de territoire : Territoire urbain (quartier politique de la ville, agglomération, métropole...)

Population (nombre) de votre collectivité ou territoire : 515 695 hab.

2. Présentation de l'action en santé-environnement

Titre : Suivi de l'exposition aux champs électromagnétiques dans les lieux publics

Contexte :

La Ville de Lyon se caractérise par une forte densité d'émetteurs radiotéléphoniques et d'autres sources de radiofréquences et d'extrêmement basses fréquences (émetteurs TV). Le parc d'émetteurs est en déploiement permanent et en évolution continue via des modifications de fréquences installées. Dans le cadre de la charte locale signée avec les quatre opérateurs, le service Santé-Environnement exerce une vigilance sur les conditions d'expositions et conserve la traçabilité de l'évolution des expositions.

Description/objectifs de l'action en santé-environnement :

- Sélection de lieux publics accessibles : 12 places publiques suivies en 2017 et 25 ERP en 2018
- Réalisation périodique de mesures d'exposition aux champs électromagnétiques (cas A du protocole réglementaire de l'ANFr)
- Suivi dans le temps des niveaux d'exposition et des implantations d'émetteurs au voisinage
- Mesures en régie complémentaires aux mesures réalisées par les prestataires accrédités COFRAC sur demande des riverains des relais.

Résultats attendus ou observés de l'action :

- Disposer d'un réseau stable de points de contrôle, facilement accessibles et pour lesquels le suivi de l'exposition aux champs électromagnétiques peut être réalisé en régie par le service Santé-Environnement.
- La moyenne de l'exposition sur les 12 places publiques passe de 1,6 V/m à 2,3 V/m entre 2008 et 2017.
- La moyenne des mesures en ERP passe de 1,9 V/m à 2,3 V/m (nombre d'ERP étendu entre 2008 et 2017).

Populations "cibles" de l'action : Usagers des espaces publics et des ERP sélectionnés

Facteurs de réussite de l'action :

- Stabilité des outils de suivi et de mesure : calibrage du matériel, mise à niveau de la sonde (nouvelles fréquences)
- Investissement des techniciens chargés de l'application de la charte téléphonie mobile

Temps de mise en œuvre de l'action (montage et lancement) : moins de 3 mois

Année de mise en œuvre de l'action : 2008

Dispositif d'évaluation de votre action: Oui

Modalités et le cas échéant, les résultats de l'évaluation de l'action :

- Base de données enregistrant tous les relevés sur site.
- Exploitation statistique des résultats et restitution à l'élu.

Thématique(s) :

- Etat des lieux, diagnostic
- Qualité des milieux (air, sols, eaux, bruit, rayonnements électromagnétiques, pollution lumineuse, odeurs, visuelle...)
- Risques émergents (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, vecteurs...)

Mots-clés : champs électromagnétiques, rayonnements, radiofréquences, suivi de l'exposition de la population, champmètre

3. Montage

Opérateur(s) :

Mesures en régie par les techniciens santé-environnement de la Ville de Lyon

A retrouver sur le site : territoire-environnement-sante.fr



Edition : Cerema pour le compte des ministères de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Solidarités et de la Santé.

 **Cerema** *, l'expertise publique pour la transition écologique et la cohésion des territoires.*